

**Distribuer le pouvoir comme on distribue la parole : le
rituel des “ tours de parole ” dans des assemblées
générales anarchistes/ autonomes**

Manon Him-Aquilli

► **To cite this version:**

Manon Him-Aquilli. Distribuer le pouvoir comme on distribue la parole : le rituel des “ tours de parole ” dans des assemblées générales anarchistes/ autonomes. *Semen - Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, Presses Universitaires de l'Université de Franche Comté (Pufc), 2018, 43. hal-02319086

HAL Id: hal-02319086

<https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-02319086>

Submitted on 17 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distribuer le pouvoir comme on distribue la parole : le rituel des « tours de parole » dans des assemblées générales anarchistes/ autonomes

Manon Him-Aquilli

Introduction

Cet article décrit l'émergence d'une ritualisation des prises de parole lors du *speech event* (Hymes, 1972) des assemblées générales (désormais AG) d'un collectif militant anarchiste/ autonome. S'inscrivant dans le champ de l'anthropologie linguistique (Gumperz et Hymes, 1972 ; Duranti, 1997) il questionne en outre les « idéologies langagières » (Schieffelin, Woolard et Kroskrity, 1998), soit les évidences partagées quant à l'usage du langage en société que présupposent les normes et les règles structurant ce *speech event* particulier.

Partant de la question de la gestion des rapports de pouvoir et de domination en AG anarchistes/autonomes, il pose deux postulats : 1) celui de l'inégale distribution des capitaux militants (Matonti et Poupeau, 2004) et de la variabilité des socialisations langagières (Duranti, Ochs et Schieffelin, 2012) des participants, et 2) celui de la centralité de la question de la légitimité politique au sein de ces mouvements, soit l'existence d'un « permanent problème » (Maitron, 1975, t2 : 79) lié à la question de l'« organisation » au sein des mouvements anarchistes/autonomes.

Si je parle de « mouvements anarchistes/autonomes » c'est que je dresse le même constat qu'Isabelle Sommier (2010 : 51-52), à savoir que bien qu'issus de traditions politiques différentes, les mouvements anarchistes et autonomes français tendent aujourd'hui à se confondre. Ce qui ne présuppose en rien une quelconque homogénéité (Gordon, 2012 :

1-28). Les rapports de force constitutifs de tout champ (Bourdieu, 1984), ici aussi, opèrent. C'est pourquoi je parle d'ailleurs de *mouvements anarchistes/autonomes*, compris comme mouvements sociaux composés d'unités contestataires prises dans un espace de concurrence, une zone d'évaluation mutuelle permanente générant des effets de clivages et de polarisation (Mathieu, 2012 : 43).

Ces effets de structuration sont notamment observables aujourd'hui, entre bien d'autres choses, dans l'hétérogénéité des positionnements discursifs relatifs à l'organisation de la parole en AG. La gestion de la parole en AG est en effet un thème débattu dans cet espace socio-discursif ; en témoignent ces quelques textes¹ :

Brochures	(1)	- <i>Débat sur les débats</i> (https://infokiosques.net/lire.php?id_article=87)
	(2)	- <i>Considérations sur les assemblées ou Le Contr'un</i> (https://infokiosques.net/lire.php?id_article=946)
	(3)	- <i>La tyrannie de l'absence de structure</i> (https://infokiosques.net/lire.php?id_article=2)
Ouvrages	(4)	- GRABER, D. (2014), « Comment survient le changement ». In <i>Comme si nous étions déjà libres</i> , Montréal : Lux, 193-213.
	(5)	- VERCAUTEREN, D. (2011), <i>Micropolitiques des groupes. Pour une écologie des pratiques collectives</i> , Paris : Les Prairies ordinaires.
	(6)	- COMITÉ INVISIBLE (2014), « Ils veulent nous obliger à gouverner, nous ne céderons pas à cette provocation ». In <i>À nos amis</i> , Montreuil : La Fabrique, 29-48.
	(7)	- COMITÉ INVISIBLE (2004), « Insurrection ». In <i>L'insurrection qui vient</i> , Montreuil : La Fabrique, 107-122 et notamment les pages 111-114.
Numéro de revue	(8)	- « Autonomie/Démocratie directe. Commune, conseil, assemblées », n° 15 de la revue <i>Offensive</i> , paru en septembre 2007.
Atelier public	(9)	- « Prendre la parole sans prendre le pouvoir », organisé à la Foire de l'Autogestion 2014 (prises de note)

L'analyse révèle deux principaux positionnements discursifs. Le premier, marqué par les genres didactiques et procéduraux, pose l'AG comme *speech event* générateur de relations sociales à travailler dans le sens d'une plus grande égalité face à la prise de parole (c'est le cas des textes 1 ; 3 ; 4 ; 5). Là, une formalisation des interactions est recommandée pour atteindre l'horizontalité. Le second, relevant de l'argumentation polémique, remet en question l'AG comme entité politique légitime et défend une organisation par groupes affinitaires (c'est le cas des textes 2 ; 6 et 7). Entre les deux, des textes pèsent les pour et les contre (5 ; 8 ; 9).

On pourrait y voir les traces de deux formations discursives antagonistes (Haroche, Henry et Pêcheux, 1971 et plus récemment Marignier, 2016), l'une « formaliste » et l'autre « spontanéiste », dont l'examen de la « verticalité » (Courtine 1981 : 45) nous renverrait à une histoire vieille de plus de cent cinquante ans. C'est qu'en rejetant la démocratie

représentative dès les années 1860 (Maitron, 1975, t. 2 : 145) et en faisant de l'autogestion et de l'autonomie politique l'un de leurs principes fondamentaux, les mouvements anarchistes (et plus tard autonomes) ont fourni les conditions de possibilité pour que des discours à propos de *qui doit et/ou peut décider pour qui, comment et pourquoi* se déploient et se confrontent.

Si, dans la première moitié de leur histoire, il semblerait que ce soit sur les « modes d'organisation » que portaient les discours, depuis les mouvements féministes des années 1970 puis les mouvements altermondialistes des années 1990, d'autres discours, sur l'« organisation de la parole » cette fois, viennent doubler ceux sur l'organisation politique tout court. Alors que les premiers ont critiqué les rapports de domination de genre dans les interactions en général (Zimmerman et West, 1975 ; Lakoff, 1975 ; Yaguello, [1978] 2002) et dans les réunions politiques en particulier², les seconds, dans leurs exigences démocratiques, ont recentré les débats autour de la question du consensus et du refus de la délégation (Kitschel, 1993 ; Graeber, 2002 ; Della Porta, 2005). Toute cette réflexivité critique a contribué à l'institutionnalisation de manières de parler ensemble, soit à la constitution de répertoires de pratiques interactionnelles, qui, en tant que pratiques, sont le produit de dispositions (socialisations langagières et militantes) générant des effets de distinction dans cet espace précis des mouvements sociaux.

Mon corpus principal est composé de quinze descriptions d'AG rédigées à partir de notes d'observations prises lors d'une ethnographie de deux ans³ au sein d'un collectif de soutien à la lutte contre la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (désormais NDDL). Face à l'impossibilité d'enregistrer, j'ai reporté mon attention sur, entre autres, l'« organisation de la parole », c'est-à-dire sur la production des énoncés visant à rendre cette organisation effective et reconnaissable, énoncés que je notais « à la volée ».

À partir de ces quinze descriptions, il m'a été possible de mettre en évidence les « propriétés situationnelles » (Goffman, [1963] 2013 : 165) de ce *speech event*, soit les comportements communicatifs qui ne font événement qu'en négatif : performés, personne ne les remarque mais lorsqu'ils ne le sont plus, des sanctions négatives tombent⁴. Les échanges de politesse dont ces propriétés situationnelles concernant l'organisation de la parole faisaient l'objet, offrent une piste pour penser l'émergence d'une ritualisation des prises de parole dans ces AG.

Le collectif NDDL auquel j'ai participé fut créé en octobre 2012 afin de préparer entre autre la « manifestation de réoccupation⁵ » du 17 novembre à la zad⁶. Ses AG se déroulaient à l'époque chaque mardi soir, de 20h à 23h environ, dans un bâtiment occupé de la région. Voici comment, dans un mail adressé à un nouvel arrivant, un militant présente le collectif :

Notre collectif est une structure ouverte à toutes celles et ceux qui viennent aux AG. Il n'y a pas d'encartage, pas de structure autre que l'AG régulière et les "commissions" qui sont totalement autogérées, et de manière complètement horizontale, sans bureau, ni membres élus ni quoi que ce soit. Nous ne sommes pas une association loi 1901 !... [...]

Sans procéder à une analyse détaillée de cet extrait, on peut constater que 1) l'existence publique du collectif ainsi que son mode d'organisation est confondue avec ses AG ; 2) son mode de fonctionnement est en partie décrit négativement (*pas d'encartage ; pas de structure ; sans bureau ; ni élu ; ni quoi que ce soit ; nous ne sommes pas une association*) ; 3) une modalisation autonymique (Authier-Revuz, [1995] 2013) porte sur un terme relevant de

l'organisation politique (« commissions ») et 4) la subordonnée relative le déterminant contient deux adverbes insistant sur les caractéristiques du fonctionnement du collectif (*totalelement autogérée ; complètement horizontale*). Si à aucun moment l'auteur du texte ne qualifie le collectif d'*anarchiste* ou *autonome*, il le définit en revanche (négativement) en opposition aux organisations politiques instituées et (positivement) en insistant sur son principe autogestionnaire et son idéal d'horizontalité.

1. L'« organisation de la parole » dans les AG observées⁷

1.1. L'« énoncé inaugural » et l'attribution des « statuts métainteractionnels »

Afin de répondre à la question de savoir en quoi consiste l'« organisation de la parole » dans ces AG *totalelement autogérées* et *complètement horizontales*, je ne présenterai que quelques-unes des propriétés situationnelles de l'évènement, celles précisément qui concernent cette « organisation de la parole ».

L'AG se tient dans une salle rectangulaire d'environ 70 m². Lorsque l'on franchit le seuil de la porte, à droite, des fauteuils et des chaises ainsi qu'une table basse et un chevalet sont disposés en un vague cercle. À gauche, une table de presse présente des brochures et une boîte indiquant « prix libre ». Au fond de la salle, les personnes investies dans les *commissions* discutent encore autour de quelques tables. Celles venues pour l'AG arrivent peu à peu et, lorsqu'elles se reconnaissent, s'engagent dans des conversations informelles. Lorsque le nombre de participant•e•s atteint celui des AG précédentes, environ une trentaine en début de rencontre, un•e participant•e, généralement investi•e dans une des commissions, prononce l'« énoncé inaugural ». Voici quelques exemples d'énoncés inauguraux, recueillis respectivement les 12 et 19 février 2013 et le 4 mars 2014 :

- (1)
P bon (.) du coup (.) on commence//⁸
- (2)
P on commence//
- (3)
P on est partis//

S'ensuit une diminution soudaine du volume sonore global et l'on voit les participant•e•s structurer l'espace de manière plus clairement concentrique qu'il ne l'était déjà.

Pendant que les participant•e•s trouvent leur place, la personne qui a prononcé l'énoncé inaugural inscrit l'ordre du jour (désormais ODJ) sur les affiches du chevalet. Une fois que celui-ci ne suscite plus de discussions, la personne debout poursuit généralement en s'adressant à l'ensemble des participant•e•s, sur ce que j'ai appelé « l'attribution des statuts ». Si l'on est plus d'une quinzaine, un•e participant•e est sommé•e de prendre le statut de *preneur•e de tour de parole*, et, peu importe le nombre de personnes présentes, un•e participant•e se désigne toujours comme *animateur•e* ou *modérateur•e* et un autre comme *scripteur•e* ou *preneur•e de compte rendu*. Il ne s'agit donc pas d'une distribution

mais d'une auto-attribution, puisqu'il revient aux participant•e•s de se proposer d'elles/ eux-mêmes, moment qui bénéficie d'une grande attention.

Parfois, ces statuts sont expliqués brièvement. Le 26 février 2013 par exemple, un participant, militant aguerrri, prononce l'énoncé inaugural d'un air agacé et, après avoir lu rapidement l'ODJ, en introduit le premier point. Un autre participant l'interrompt aussitôt :

(4)
1.P1 mais qui prend les tours de parole//
2.P2 ((sur un ton neutre)) il faut les quatre
 rôles anim temps parole et modérateur
 c'est moi qui ferai la modération

Le rappel des rôles, quand il est effectué, l'est le plus souvent de manière routinisée, comme ici sur un ton neutre et dans une modalité déontique. Les membres du collectif NDDL, on le comprend à présent, réinvestissaient, dans leur pratique interactionnelle militante, les métadiscours qui posent avant tout l'AG comme *speech event* générateur de relations sociales à travailler dans le sens d'une plus grande égalité face à la prise de parole, ceux que j'ai appelés « formalistes »⁸. L'auxiliaire modal et impersonnel *il faut* peut s'interpréter comme une trace de ces interdiscours.

1.2. Les statuts métainteractionnels

Je ne vais pas m'étendre sur la description des statuts métainteractionnels ou rôles, somme toute assez classique⁹. Rappelons simplement que, comme conseillé dans la brochure *Débats sur les débats* par exemple, la personne occupant le statut d'animateur•e, lit et introduit les points à l'ODJ, inscrit les nouvelles informations émanant de la discussion, juge, en fonction du point en cours, de la pertinence des « interventions publiques » (c'est-à-dire de celles recherchant l'attention de tout•es), et les synthétise avant d'annoncer le point suivant. Il procède à des « rappels au cadre », qui consistent en des remarques visant à faire baisser le nombre des conversations informelles tenues à voix basse. Il ou elle peut intervenir à n'importe quel moment de la discussion dans la limite d'une production d'énoncés visant à la facilitation des échanges (reformulations, annonces de l'heure, etc.).

La personne occupant le statut de preneur•e de tours de parole est celle à qui chaque participant•e désireu•se d'intervenir publiquement devra d'abord s'adresser, le plus souvent par un geste de la main, afin que son nom soit inscrit sur une liste. Le•a preneur•e de tours de parole doit donc balayer l'assistance du regard afin de guetter ces gestes et tenir à jour sa liste. Il ou elle doit, de plus, inviter à la fin de chaque intervention le•a prochain•e inscrit•e à *prendre son tour*. Il ou elle prend donc la parole quasiment entre chaque intervention. Cette invitation peut, comme noté le 26 février 2013, prendre la forme d'un :

(5)
PdTdP¹¹ vas-y ((montre du doigt un participant))

(6)
PdTdP à toi ((indique avec son stylo une
participante))

Ce statut génère une grosse attente de la part des autres participant•e•s et si celui ou celle qui l'occupe est distrait•e, il ou elle peut être « rappelé•e à l'ordre », comme ce même jour lorsque l'animateur l'aperçoit dans ce moment de désengagement et lui dit :

(7)
P tu prends les tours de parole//

Mais le•a preneur•e de tours de parole est aussi régulièrement aidé•e par les autres participant•e•s.

Enfin, c'est à ces deux statutaires de juger si les demandes d'intervention spécifiques que sont les *réponses directes* et les *points techniques* (cf. *infra*) sont justifiées ou non. Notons enfin que si ils ou elles souhaitent faire une intervention concernant l'objet de la discussion, ils ou elles doivent s'inscrire sur la liste, après avoir levé ostensiblement la main. Ainsi, le 21 janvier 2014, la preneuse de tours de parole entame son intervention en verbalisant sa précédente demande d'inscription gestuelle par un :

(8)
PdTdP moi je reviens (.) j'ai levé la main

Énoncé marqué puisqu'il est tacite dans le cas de tout•es les autres participant•e•s, ou bien le 4 mars 2014, l'animateur :

(9)
anim c'est en tant que moi que je parle

2. Une typologie d'interventions

2.1. Interventions « officielles » et « officieuses », *réponse directe* et *point technique*

L'activité métainteractionnelle du ou de la preneur•e de tours de parole et de l'animateur•e a des conséquences, en termes de différenciation, sur les interventions publiques et privées qui ont lieu en AG. Puisqu'il est de la responsabilité du premier de faire respecter l'ordre d'apparition des noms inscrits sur sa liste, les interventions entamées par des participant•e•s non-inscrit•e•s sont souvent interrompues, comme par exemple le 26 février 2013 :

(10)

PdTdP OH attends y a des tours de parole là

(11)

PdTdP attends y a d'autres gens qui sont
inscrits avant toi

(12)

PdTdP ATTENDS c'est pas ton tour

Les tours de parole succédant immédiatement à une invitation à parler effectuée par le•a preneur•e de tours de parole sont reconnus comme interventions publiques à part entière, tandis que les tours de parole pris directement ne le sont pas. J'appellerai les premières des « interventions officielles » car reconnues par tout•es comme relevant pleinement du cadre de l'AG, et les secondes, c'est-à-dire celles qui ne sont ni introduites ni interrompues par le•a preneur•e de tours de parole car il ou elle ne les a pas remarquées, des « interventions officieuses ».

Les participant•e•s souhaitant répondre directement à ce qui en train d'être dit peuvent néanmoins en faire la demande au ou à la preneur•e de tours de parole sous la forme d'une demande de *réponse directe*. Cette catégorie désigne un tour de parole non seulement pris directement, c'est-à-dire sans passer par une inscription sur la liste des tours de parole, mais également lié au sujet de discussion. Leur demande se fait soit en cours d'intervention officielle par un geste adressé au ou à la preneur•e de tours de parole (un mouvement d'aiguillage avec les index pointés vers l'avant et l'arrière), soit verbalement, à la fin d'un tour. Si la prise de parole concerne les conditions de réalisation concrètes de l'AG, alors il est possible de l'annoncer en tant que *point technique*, verbalement ou gestuellement (en faisant un T avec ses mains). Ce type d'intervention est prioritaire et ne nécessite pas non plus de suivre le protocole que toute intervention officielle requiert.

Ces différents types d'interventions renvoient chacun à des prises de parole publiques, recherchant l'attention de tous. Mais de nombreuses conversations informelles ont bien évidemment lieu entre certains participants parallèlement aux interventions officielles. Tenues à voix basse et brèves, elles sont tolérées par l'animateur•e ; jugées trop nombreuses ou plus assez discrètes, elles feront l'objet de sanctions négatives, comme par exemple le 26 février 2013, sous la forme d'un :

(13)

PdTdP CHU : : : : : T ((regard sourcils froncés
vers
les participants engagés ailleurs))

Entre l'intervention publique, adressée à haute voix à l'ensemble des participants, et la conversation privée, adressée à voix basse aux participant•e•s présent•e•s à proximité, il existe une sorte de continuum, analysable en termes de tropes conversationnels (Kerbrat-Orecchioni, 1996). Certains échanges, que j'appellerai « semi-publics », partagent en effet des caractéristiques d'une conversation privée (échanges interpersonnels, termes d'addressees en P2) et des caractéristiques des interventions publiques (fort volume sonore, orientation du corps vers les autres participant•e•s). Tant que l'échange vient, selon les statutaires, compléter un point à l'ordre du jour, ces derniers tolèrent l'échange. Si

toutefois la conversation devient trop précise, ou commence à perdre l'attention des autres participants, un rappel au cadre est effectué.

Ce fut le cas le 18 janvier 2014. Alors qu'il est question d'organiser des co-voiturages pour se rendre à une manifestation à Nantes, le preneur de tours de parole ne parvient plus à gérer toutes les demandes qui s'expriment à la fois. Certain•e•s participant•e•s proposent leur voiture, d'autres un rendez-vous, et très rapidement le nombre des échanges augmente. L'animatrice note les informations. Une fois que tout est inscrit sur l'affiche et que des rendez-vous sont fixés, l'animatrice demande, à l'attention de tous :

(14)
anim on va peut-être continuer l'ag non//

Discursivement, on assiste ici à un rabattement de la catégorie « AG » aux seules interventions publiques officielles. Ces échanges directs de parole, bien qu'ils aient abouti à des prises de décisions rapides, sont « parenthésisés », renvoyés à un « hors cadre » : ils sont explicitement catégorisés comme ne relevant pas de l'AG.

2.2. Les « instances de légitimation de la parole »

Je m'interroge sur la dimension symbolique de la différenciation produite par les énoncés des statutaires sur les prises de parole des participant•e•s à la situation. En reprenant la terminologie goffmanienne (2013) qui ne cesse de filer la métaphore du droit¹⁰, j'en suis venue à considérer ces derniers comme des instances de légitimation de la parole dont la fonction est de construire le cadre légitime de l'AG, *horizontal*, constitué d'interventions dont la valeur a été unifiée sur la seule base formelle de leur reconnaissance institutionnelle (par les statutaires). Ainsi, parmi l'ensemble des prises de paroles effectuées tout au long de la rencontre, seules certaines, institutionnellement reconnues via les statutaires, sont considérées comme appartenant « de plein droit » à la situation AG et comme étant « égales » du point de vue de l'institution.

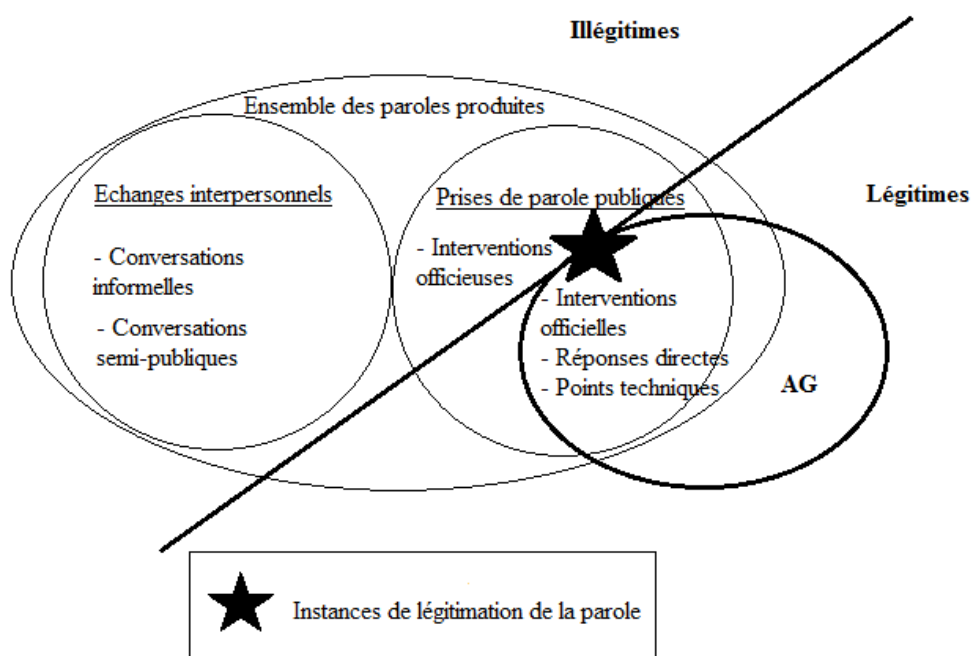


Figure 1 : Des instances de légitimation de la parole

Le dispositif des tours de parole est donc bien formel dans le sens où il fait porter toute l'attention non pas sur les paroles effectivement prononcées (les discours ou les registres langagiers) mais sur la *prise de parole* en tant que telle. C'est l'accès à la parole publique en tant que *parole* et non pas en tant que *dire* qui, plus que tout autre fait langagier, s'impose comme objet d'une réflexion politique en termes de rapports de pouvoir et/ou d'égalité. L'évidence partagée qu'un accès à la parole adressée à tout•es, parce qu'assimilable à un accès à l'exercice du pouvoir sur tout•es, se doit d'être formalisé, présuppose, selon moi :

- 1) que le pouvoir est une qualité que tout•es les participant•e•s possèdent dès lors qu'ils ou elles parlent publiquement, qualité dont le dispositif vise à réguler l'expression,
- 2) que la parole est une ressource en excès¹¹ que le dispositif vise à contenir et maîtriser.

Or,

- 1) des interventions officieuses ou des conversations semi-publiques peuvent solliciter l'attention et influencer la suite de l'interaction bien plus fortement que des interventions légitimes. La « structure de l'engagement dans la situation » (Goffman, 1963/2013 : 165) varie davantage en fonction de *qui parle comment pour dire quoi*, que de la nature, légitime ou non, de l'intervention effectuée. On pourrait ainsi conclure à un rapport de non nécessité entre pertinence communicative (Silverstein, 1981) et légitimité interactionnelle.

- 2) les participant•e•s prenant la parole publiquement sont peu nombreu•ses. Sans enregistrement vidéo, il est difficile de produire des statistiques exactes¹². J'avais néanmoins pris l'habitude de compter, au bout d'une heure d'AG, le nombre de participant•e•s présent•e•s ainsi que le nombre de participant•e•s ayant pris la parole lors d'une intervention officielle. Il ressort de ces décomptes que lors des AG comptant moins d'une vingtaine de personnes environ la moitié des participant•e•s faisait *au moins une fois* une demande de parole publique. En revanche, dans les AG de plus de quarante personnes, cette proportion diminuait au tiers. Si bien que la proportion de participant•e•s demandant *souvent* la parole (disons plus de trois fois au cours d'une même AG) représente tout au plus un quart du total des participant•e•s présent•e•s lors des AG les plus peuplées (ce ne sont là bien sûr que des approximations).

C'est ainsi que des « idéologies langagières », évidences partagées quant aux normes et aux règles du *speech event* de l'AG tel qu'il fut observé au cours de l'ethnographie, dessinent un monde dans lequel des locuteurs doués de ressources langagières interchangeables, disposant tous de capitaux militants équivalents et jouissant chacun d'un ethos préalable (Amossy, 1999 : 154) également positif, produisent chacun des énoncés pertinents. Pourtant, toute production langagière, de par sa prosodie, ses catégorisations discursives ou ses constructions syntaxiques, est toujours une production d'indices, dont le sens et la valeur, sociaux et contextuels, dépendent des processus interprétatifs des interlocuteur•e•s présent•e•s (Gumperz, 1982 ; Silverstein 1993 ; Agha, 2005). Or, le *speech event* de l'AG, parce qu'il réunit des acteurs sociaux engagés dans les rapports de force constitutifs de l'espace des mouvements anarchistes et autonomes, ne peut que fournir les conditions d'une évaluation mutuelle des dires et des manières de dire, irréductibles aux modes d'accès à la prise de parole.

3. Honorer le dispositif

3.1. Interruptions, chevauchements et échanges de politesse

Et pourtant, c'est bien exclusivement sur la *manière d'accéder à la parole* que se concentre la production de marques d'attention des participants. En effet, la propriété situationnelle de l'AG qu'est l'instauration du protocole des prises de parole s'accompagne d'une production de marques de respect et de considération, sous la forme d'échanges de politesses à l'occasion de chevauchements et d'interruptions, envers les personnes, les objets, les gestes ou les dispositifs qui la font advenir, nous donnant à voir sa dimension cérémonielle.

Tout d'abord, lorsqu'un•e participant•e prend la parole sans s'être inscrit sur la liste et que le•a preneur•e de tours de parole le lui fait remarquer en l'interrompant, celle/celui-ci s'excuse promptement, l'air visiblement embarrassé, allant parfois jusqu'à cacher sa bouche avec sa main en arborant de grands yeux ronds surpris et désolés (4 mars 2014). De tels comportements, sans être « autodégradants » au sens fort, n'en restent pas moins symboliquement punitifs (Kerbrat-Orecchioni, 1990, t. 2 : 95). Les interruptions opérées par le•a preneur•e de tours de parole, à valeur illocutoire d'ordre de se taire, loin d'être perçues comme offensantes, génèrent bien au contraire et de manière récurrente des actes d'excuse à valeur de réparation chez les intervenant•e•s interrompu•e•s. Celles/ceux-ci se ravisent alors immédiatement et lèvent le plus souvent la main pour faire une demande d'intervention officielle.

Quand bien même les statutaires n'interviendraient pas verbalement, les participant•e•s qui prennent la parole, visiblement inquiet•e•s de la nature légitime ou non de leur intervention, produisent d'elles/eux-mêmes de telles marques. Le 21 janvier 2014 par exemple, une participante prend la parole sans s'être inscrite, entamant par là une intervention officieuse. Elle s'auto-interrompt aussitôt pour s'excuser en s'inquiétant des propriétés situationnelles du *speech event* en cours :

(15)

P1 on peut faire du stop- pardon (.) je
 sais pas si y a des tours de parole (.) nous
 on peut faire du stop

S'agit-il d'une question à propos des normes interactionnelles en cours ou d'une justification à valeur d'excuse d'un comportement communicatif perçu comme dévalorisé ? Ce commentaire parenthétique et ambigu, présuppose de plus qu'il pourrait *ne pas y avoir* de tours de parole, tout en anticipant le fait qu'il y en ait (- *pardon*).

De la même manière, dès qu'il y a chevauchement, les deux participant•e•s peuvent s'auto-interrompre pour s'excuser chacun•e puis pour enchaîner sur des invitations à prendre la parole adressées à leur interlocuteur•e. C'est notamment le cas lorsque le chevauchement est dû à deux prises de parole officieuses simultanées, c'est-à-dire si le•a preneur•e de tours de parole est distrait•e et n'assume plus, un instant, les responsabilités liées à son statut. Ce cas de figure donne lieu à des échanges comme ceux-ci, relevés les 21 janvier et 19 mars 2014 :

- (16)
1. P1 [(inaudible)]
 2. P2 [(inaudible)]
 3. P1 tu veux//
 4. P2 non vas-y
 5. P1 ok (.) merci

- (17)
1. P1 [(inaudible)]
 2. P2 [(inaudible)]
 3. P1 ((s'auto-interrompt et regarde P2))
 4. P2 ((s'auto-interrompt et regarde P1))
 5. P1 par[don]
 6. P2 [par]don
 7. P1 vas-y
 8. P2 non vas-y
 9. P1 okay ((commence son intervention))

Tous ces actes d'excuse, très fréquents, d'invitation à parler puis de remerciement, surgissant dès qu'il y a rappel à l'ordre des tours de la part du ou de la preneur•e de tours de parole, prises de parole sans tour officiel ou d'une façon générale chevauchement ou interruption, apparaissent comme autant de conduites communicatives venant marquer la déférence envers un dispositif admis par ailleurs comme meilleur garant de relations sociales horizontales. Par « déférence », Goffman désigne « un composant symbolique de l'activité humaine dont la fonction est d'exprimer dans les règles à un bénéficiaire l'appréciation portée sur lui, ou sur quelque chose dont il est le symbole, l'extension ou l'agent » (Goffman, [1967] 1974 : 50). Ici, dès lors qu'il y a chevauchement ou interruption (donc accès à la parole illégitime), chacun devient le symbole ou l'extension du dispositif et l'appréciation qu'on lui porte s'exprime dans les règles de la politesse.

Ces échanges ne me semblent pas, en effet, constituer des actes réparateurs faisant suite à des menaces de face, à des *face threatening acts* (Brown et Levinson, 1987 ; Kerbrat-Orecchioni, 1992). Ils me semblent plutôt relever de témoignages de reconnaissance de la légitimité des règles formelles d'accès à la parole au sein du groupe. L'accès à la parole publique non légitimée est une offense, non pas seulement à l'interlocuteur « de droit » (puisque des marques de respect apparaissent même lorsqu'un tel interlocuteur est absent) mais bien plutôt à la situation elle-même. Couper la parole, et dans une moindre mesure parler en même temps que quelqu'un d'autre, semble constituer un comportement interactionnel fortement dévalorisé car indexé à une attitude autoritaire dont personne ne veut faire preuve ni être accusé et que tout le monde cherche à éviter publiquement.

3.2. Le dispositif des *tours de parole* comme rituel

Dès lors, performer les règles de conduites¹³ induites par le dispositif (marques de respect et de politesse à chaque prise de parole « suspecte »), c'est se montrer publiquement volontaire dans la recherche de relations horizontales. En effet,

l'individu qui s'engage à maintenir une règle a tendance à s'attacher en même temps à une certaine image de lui-même. S'agissant de ses obligations, il devient pour lui-même et pour les autres la personne qui suit telle règle, la personne qui agit naturellement de telle façon (Goffman, [1967] 1974 : 46).

Mettre en place ce dispositif et l'aider à se maintenir revient à se montrer regardant vis-à-vis des relations de pouvoir et d'influence émergeant en interaction, comportement valorisé s'il en est dans l'activité militante antiautoritaire. S'adonner à des échanges de politesse au premier chevauchement ou à la première interruption ou prise de parole directe, revient ainsi à se montrer membre ratifié doué des qualités requises. Car

quand un acteur se trouve en présence d'un public, sa représentation tend à incorporer et à illustrer les valeurs sociales officiellement reconnues, bien plus, en fait, que n'y tend d'ordinaire l'ensemble de son comportement. Il s'agit là, en quelque sorte, en adoptant le point de vue de Durkheim et de Radcliffe-Brown, d'une cérémonie, d'une expression revivifiée et d'une réaffirmation des valeurs morales de la communauté (Goffman, [1967] 1973 : 41).

Aider le•la preneur•e de tours de parole dans sa tâche et le•a rappeler à l'ordre lorsqu'il•elle est distrait•e, se bâillonner symboliquement dès lors qu'on est surpris en train de prendre la parole directement, s'auto-interrompre pour s'excuser de soi-même si on ne l'est pas, s'auto-interrompre, s'excuser puis inviter l'autre à parler dès qu'il y a chevauchement, sont autant de représentations de soi (Goffman, 1973) qui illustrent les valeurs du groupe tel qu'il se montre à lui-même au cours du *speech event* de l'AG. Cette « cérémonialisation » de l'AG contribue alors à la cohésion et la solidarité du groupe, le confortant, dans une certaine mesure, dans une image de lui-même valorisante car antiautoritaire. Il se positionne non seulement face aux pratiques interactionnelles des adhérents de partis ou d'associations (cf. l'extrait du mail) mais également face aux autres militants anarchistes/autonomes qui refusent de voir dans l'AG une entité politique légitime et lui préfèrent un mode de fonctionnement par groupes affinitaires (cf. le corpus de métadiscours).

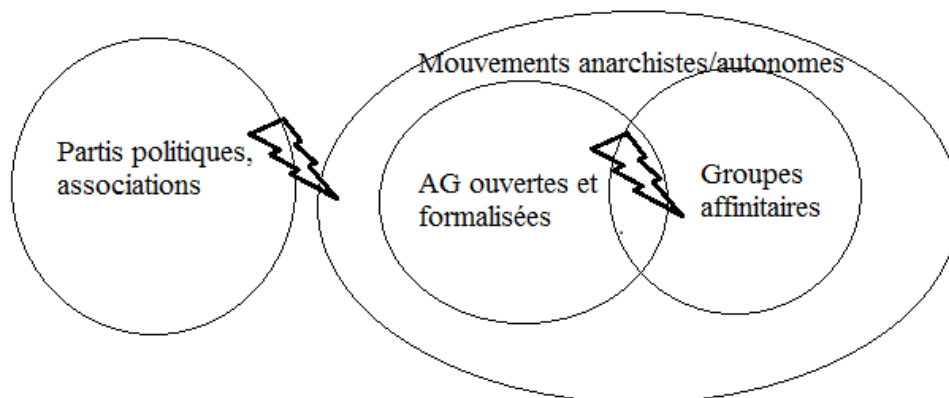


Figure 2 : Cérémonialisation et effets de positionnement

La ritualisation des AG sous l'effet du dispositif formel reste cependant à nuancer face aux effets des mises en discours critiques dont elle fait l'objet. En témoigne cette séquence, extraite du chapitre intitulé « Artifices » de l'ouvrage *Micropolitiques des groupes, pour une écologie des pratiques collective*¹⁴, évoqué en introduction :

Tomber amoureux de la forme, de ce qu'elle représente, la respecter de façon scrupuleuse en toute circonstance et en plus emmerder les autres à la suivre d'une manière consciencieuse, ne plus voir les contenus qu'elle libère, ni les effets qu'elle produit : tel est le premier danger de l'artifice [...]. L'artifice, devenu une pure forme coupée de ses capacités, se voit doté d'un prestige qu'il faut respecter. Il se fixe et passe au statut d'objet à représenter et à reconnaître [...]. Autrement dit, l'artifice est passé au rang des moyens s'ordonnant aux valeurs affichées par le groupe. Par exemple, dans le cas des tours de table ou dans le cas de cette procédure qui enjoint que l'on s'inscrive sur une liste d'attente pour pouvoir parler "chacun à son tour" [...] il y a de forte chance qu'il y ait plus de parole que de pensée collective (Vercauteren, 2011 : 34-35).

Ce que l'auteur nomme *artifice* et que j'ai appelé « dispositif formel » doit, pour lui comme pour d'autres militants reconnaissant bien une légitimité politique aux AG, rester une expérimentation, une façon « de vivre et de sentir » car « la prétention des artifices se situe là, non pas pour eux-mêmes, mais dans le mouvement qu'ils nous contraignent d'épouser, dans ce qu'ils nous obligent à produire comme décalages, dans ce qu'ils nous forcent à chercher » (*Ibid.* : 35-36).

Conclusion

Après avoir décrit une des principales propriétés situationnelles du *speech event* de l'AG tel qu'observé au cours de l'ethnographie, à savoir la distribution explicite des tours de parole grâce à l'attribution de « statuts métainteractionnels », j'ai constaté que ces statuts généraient une différenciation entre les interventions des participants. Cette différenciation effectuée sur la base d'un dispositif formel qui divise les interventions en légitimes et illégitimes, me semble avoir pour objectif d'instituer le cadre légitime et horizontal de la rencontre et par là, tenter d'unifier la valeur des énoncés actualisés, et donc le pouvoir qu'exerceraient à travers eux les participant•e•s s'adressant à la situation. Un tel dispositif, qui présuppose que prise de pouvoir et prise de parole sont consubstantielles, considère en outre la parole comme une ressource en excès qu'il faudrait réguler. Or, non seulement l'écrasante majorité des participant•e•s reste silencieuse, mais il semblerait également que la valeur des énoncés produits et donc leurs effets sur les autres et la situation est loin d'être strictement déterminée par le statut légitime ou non de son locuteur.

Pourtant, c'est bien l'accès à la parole et non pas la parole elle-même en tant que dire et manière de dire qui continue de cristalliser les attentions au cours des AG observées. Les normes et les règles du *speech event* de l'AG, prises par ailleurs dans des métadiscours critiques et hétérogènes structurant cet espace social particulier, instaurent les prises de parole directes, les interruptions et les chevauchements comme comportements interactionnels fortement dévalorisés car indexés à des attitudes autoritaires. Dès lors, ceux-ci fournissent des occasions aux locuteur•e•s pour se montrer respectueu•ses du dispositif, en s'adonnant à de longs échanges de politesse. Ces attitudes de déférence, honorant le dispositif des tours de parole en tant que symbole de la dimension horizontale du *speech event*, permettent aux participant•e•s de se construire comme militant•e•s et groupe antiautoritaires. Cette ritualisation de l'« organisation de la parole » en AG, qui pourrait courir le risque d'une fétichisation, fait cependant déjà l'objet de discours militants critiques. Cette réflexivité permanente vis-à-vis de l'organisation politique qui caractérise les mouvements anarchistes/autonomes depuis

leurs débuts, continue là encore à travailler les processus d'institutionnalisation-désinstitutionnalisation des manières de parler ensemble lorsqu'il s'agit d'agir politiquement à plusieurs.

-

BIBLIOGRAPHIE

AGHA, A., (2005), « Voice, Footing and Enregistrements », *Journal of Linguistic Anthropology*, vol. 15, Issue 1, 38-59.

AMOSSY, R., (1999), « L'ethos au carrefour des disciplines : rhétorique, pragmatique, sociologie des champs ». In AMOSSY, R. (dir.), *Images de soi dans le discours*. Lausanne : Delachaux et Niestlé, 127-154.

AUTHIER-REVUZ, J., (2013) [1995], *Ces mots qui ne vont pas de soi : boucles réflexives et non-coïncidences du dire*. Limoges : Lambert-Lucas.

BOURDIEU, P., (1984), « Quelques propriétés des champs ». In *Questions de sociologie*. Paris: Minuit, 113-120.

BROWN, P., LEVINSON S. C., (1987), *Politeness. Some Universals in Language Usage*. Cambridge: Cambridge University Press.

COLLECTIF MAUVAISE TROUPE (2014), *Contrées. Histoires croisées de la zad de Notre-Dame-des-Landes et de la lutte No TAV dans le Val Susa*, L'éclat.

COURTINE, J-J., (1981), « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours. À propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, 62, 9-128.

DELLA PORTA, D., (2005), « Deliberation in Movement : Why and How to Study Deliberative Democracy and Social Movements », *Acta Politica*, 40, 336-350.

DURANTI, A., (1997), *Linguistic Anthropology*. Cambridge: Cambridge University Press.

DURANTI, A., OCHS, E., SCHIEFFELIN, B. (éds.), (2012), *Language Socialization*. West Sussex: Blackwell.

GOFFMAN, E., (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne. t1. La présentation de soi*. Paris : Minuit.

—, (1974) [1967], *Les rites d'interaction*. Paris : Minuit.

—, (2013) [1963], *Comment se conduire dans les lieux publics. Notes sur l'organisation sociale des rassemblements*. Paris: Economica.

GORDON, U., (2012), *Anarchy Alive! Antiauthoritarian Politics from Practice to Theory*. Londres: Pluto Press.

GRAEBER, D., (2002), « The New Anarchists », *New Left Review*, 13, 61-73.

GUMPERZ, J. J., HYMES, D. (éds.), (1972), *Directions in sociolinguistics: The Ethnography of Communication*. New York Hort: Rinehart & Winston.

GUMPERZ, J., (1982), *Discourse strategies*. Cambridge: Cambridge University Press.

- HAROCHE, Cl., HENRY, P., PECHEUX, M., (1971), « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *Langages*, vol. 6, 24, 93-106.
- HYMES, D., (1972), « Models of the Interaction of Language and Social life ». In *Directions in sociolinguistics: The Ethnography of Communication*. New York: Hort, Rinehart & Winston, 35-71.
- KEMPF, H., (2014), *Notre-Dame-des-Landes*. Paris : Seuil.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., (1992), *Les interactions verbales*. 3 tomes, Paris : Armand Colin.
- , (1996), *La conversation*. Paris: Seuil.
- KITSCHOLT, H., (1993) « Social movements, political parties, and democratic theory », *The Annals of The AAPSS*, vol. 528, 13-29.
- LAKOFF, R., (1975), *Language and Women's place*. New York : Harper & Row.
- MAITRON, J., (1975), *Le mouvement anarchiste en France*. 2 tomes, Paris : Gallimard.
- MARIGNIER, N., (2016), *Les matérialités discursives du sexe. La construction et la déstabilisation des évidences du genre dans les discours sur les sexes atypiques*. Thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris 13.
- MATHIEU, L., (2012), *L'espace des mouvements sociaux*. Bellecombès-en-Bauges : Les Éditions du Croquant.
- MATONTI, F., POUPEAU, F., (2004), « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 155, 4-11.
- SCHIEFFELIN, B., WOOLARD, K. A., KROSKRITY, P., (1998), *Language Ideologies. Practice and Theory*. New York: Oxford University Press.
- SILVERSTEIN, M., (1981), « The limit of awareness », *Sociolinguistic Working Paper*, 84, 382-401.
- , (1993), « Metapragmatic discourse and metapragmatic function ». In LUCY, J. (éd.) (1993), *Reflexive Language: Reported Speech and Metapragmatics*. New York : Cambridge University Press, 33-58.
- SOMMIER, I., (2010), « Réflexions autour de la "menace" ultra-gauche en France ». In CRETTEZ, X. (dir.), *Les violences politiques en Europe*. Paris : La Découverte, 45-65.
- VERCAUTEREN, D., (2011), *Micropolitiques des groupes, pour une écologie des pratiques collectives*. Paris : Les Prairies ordinaires.
- YAGUELLO, M., [1978] (2002), « Les éléments de l'interaction verbale ». In *Les mots et les femmes*. Paris : Payot, 57-77.
- ZIMMERMANN D., WEST, C., (1975), « Sex roles, Interruptions and Silences in Conversation ». In *Language and Sex: Difference and Dominance*. Stanford: Stanford University Press, 105-129.

NOTES

1. Récoltés au fil de l'ethnographie, ces textes constituent ici mon corpus élargi, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas analysés en tant que tels mais seulement mentionnés pour les besoins de contextualisation de l'objet.
2. Voir notamment le premier numéro du *Torchon brûlé* de décembre 1970, pp. 16-17 à propos de la non-mixité en réunion politique.

3. Plus précisément, les observations d'AG ont été effectuées durant les hivers 2012-2013 et 2013-2014.
4. Sanctions renvoyant à une menace de face bien que la notion n'apparaisse pas encore dans cet ouvrage de 1963.
5. Pour des récits détaillés de cet évènement, voir notamment COLLECTIF MAUVAISE TROUPE (2014), *Contrées. Histoires croisées de la zad de Notre-Dame-des-Landes et de la lutte No TAV dans le Val Susa*, L'éclat et pour plus de détails concernant la lutte contre le projet d'Aéroport du Grand Ouest voir notamment KEMPF, H. (2014), *Notre-Dame-des-Landes*, Paris : Seuil.
6. Face au constat d'une lexicalisation de l'acronyme, j'utilise le terme « zad » sans majuscules pour me référer aux espaces occupés dans le cadre d'une lutte contre un aménagement de territoire « inutile et imposé ». Le terme provient du détournement de l'acronyme « Zone d'Aménagement Différé » en « Zone À Défendre ».
7. J'utilise l'écriture inclusive (non sexiste) avec un double marquage du genre allégé.
8. On remarquera au passage que, ne reconnaissant pas de légitimité politique aux *speech events* des AG, les tenants des métadiscours « spontanistes », n'y participent que rarement.
9. En effet, le dispositif régissant la parole dans les AG observées est en tout point pareil à celui régissant les AG des mouvements des places (*Occupy*, Indignés ou Nuit Debout par exemple). Ceci s'explique selon moi par une généalogie commune à rechercher dans le mouvement altermondialiste.
10. Par exemple : « Les propriétés situationnelles donnent ainsi corps à la vie sociale conjointe portée par un rassemblement, et transforment le rassemblement lui-même de pur agrégat de personnes coprésentes en petit groupe social ou en petite réalité sociale, *de plein de droit* » (Goffman, [1963] 2003 : 167, souligné par moi).
11. Je remercie Daniel Williford d'avoir attiré mon attention sur ce point.
12. D'autant plus que le nombre des participant•e•s varie tout au long d'une même rencontre.
13. Une règle de conduite peut être définie comme « un guide pour l'action, recommandé non parce qu'il est agréable, facile ou efficace, mais parce qu'il est convenable » (Goffman [1967] 1974 : 44).
14. La lecture de cet ouvrage me fut d'ailleurs recommandée par un membre du collectif NDDL.

RÉSUMÉS

Cet article, situé dans le champ de l'anthropologie du langage, pose l'hypothèse d'une ritualisation des prises de parole dans les assemblées générales anarchistes/autonomes observées lors d'une ethnographie. Marqués par une hétérogénéité des positionnements discursifs relatifs à l'« organisation de la parole » en assemblée générale, les mouvements anarchistes/autonomes sont travaillés par une grande réflexivité critique quant à la question de *qui peut/doit décider pour qui*. Après avoir rappelé les propriétés situationnelles qui rendent l'organisation de la parole explicite lors de ces rencontres, il s'agira de proposer une interprétation, en termes d'idéologies langagières, des présupposés que sous-tend cette formalisation de la parole. Enfin, et à partir des échanges de politesse, compris comme marques de respect envers le dispositif et observés dans le corpus à l'occasion d'interruptions et de chevauchements, une analyse en termes de ritualisation sera proposée.

This article, stemming from the field of anthropology of language, addresses the question of ritualized turn-taking in anarchist/autonomous general assembly meetings as observed through ethnographic fieldwork. Characterized by the heterogeneity of discursive positioning regarding “how speech should be organized” in general assembly meetings, anarchist/autonomous movements display extensive critical reflexivity regarding *who may/should decide for whom*. I begin by covering the situational properties that make the “organization of speech” explicit during these encounters, and go on to interpreting the language ideologies which presuppose such formalization of speech. I then analyze courtesy exchanges that occur when a speaker interrupts another or when speeches overlap, as marks of respect toward the *dispositif* itself, as observed in the corpus each time there is interruption or overlapping. These will be analyzed in terms of ritualization.

INDEX

Mots-clés : Assemblée générale , Ritualisation , Speech event , Idéologie langagière , Militantisme anarchiste

Keywords : Assemblies , Ritualization , Speech event , Language ideology , Anarchist activism

AUTEUR

MANON HIM-AQUILLI

Université Paris Descartes

EDA